

DEC191610DR05

Décision portant nomination de Mme Zaëra Mariaux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique dont la directrice est Mme Corinne Gaudart-Dion ;

Vu l'avis en conseil de laboratoire de l'UMR 3320 en date du 19/09/17 ;

Considérant que Mme Zaëra Mariaux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 avril (1^{ère} session) et du 13 au 15 mai 2019 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Zaëra Mariaux, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°3320 intitulée LISE, à compter du 16 mai 2019.

Mme Zaëra Mariaux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Zaëra Mariaux est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 juin 2019

La directrice de l'unité
Corinne Gaudart-Dion

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de l'administrateur général du CNAM
(ou de son délégué)

